



		Les crédits sont inscrits au BP 2018, sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animation – Politique de la Ville)																																																																																																																																		
4	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Convention partenariale entre la Ville et l'Union des Commerçants de Sarreguemines</u></p> <p>- d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville et l'Union des Commerçants de Sarreguemines (UCS) engageant une dépense de 14 000 €.</p> <p>Les crédits sont inscrits au BP 2018, sous Chapitre 011, Rubrique 6288, Article (13PV – Politique de la Ville)</p>																																																																																																																																		
5	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="0"> <tr> <td>Bris de glace tracteur 767 ART 57</td> <td style="text-align: right;">1123 ,47 €</td> </tr> <tr> <td>Dégâts des eaux Gymnase Le Pennek</td> <td style="text-align: right;">5 232,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">16 082,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tempête passerelle</td> <td style="text-align: right;">6 854,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégâts tombe cimetièrè Welferding</td> <td style="text-align: right;">2 856,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pièce collection Musée</td> <td style="text-align: right;">2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>34 147,76 €</b></td> </tr> </table>	Bris de glace tracteur 767 ART 57	1123 ,47 €	Dégâts des eaux Gymnase Le Pennek	5 232,00 €		16 082,00 €	Tempête passerelle	6 854,00 €	Dégâts tombe cimetièrè Welferding	2 856,00 €	Pièce collection Musée	2 000,00 €	<b>Total</b>	<b>34 147,76 €</b>																																																																																																																				
Bris de glace tracteur 767 ART 57	1123 ,47 €																																																																																																																																			
Dégâts des eaux Gymnase Le Pennek	5 232,00 €																																																																																																																																			
	16 082,00 €																																																																																																																																			
Tempête passerelle	6 854,00 €																																																																																																																																			
Dégâts tombe cimetièrè Welferding	2 856,00 €																																																																																																																																			
Pièce collection Musée	2 000,00 €																																																																																																																																			
<b>Total</b>	<b>34 147,76 €</b>																																																																																																																																			
6	<b>Décide A l'unanimité</b>	<p><u>Vote d'une décision modificative budgétaire n° 3</u></p> <p><b>D'autoriser les virements et les inscriptions de crédits ci-après :</b></p> <p><b><u>PRESENTATION PAR CHAPITRE</u></b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="10">BUDGET PRINCIPAL</th> </tr> <tr> <th colspan="10">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="5">Dépenses</th> <th colspan="5">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant</th> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>204</td> <td></td> <td></td> <td>Subventions d'équipements versées</td> <td></td> <td>13</td> <td></td> <td></td> <td>Subventions d'investissement reçues</td> <td></td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>20422</td> <td>68</td> <td>FISAC</td> <td>10 161,05</td> <td>13</td> <td>1345</td> <td>01</td> <td>Produits des amendes de police</td> <td>10 161,05</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Total dépenses d'investissement</b></td> <td><b>10 161,05</b></td> <td colspan="4"><b>Total recettes d'investissement</b></td> <td><b>10 161,05</b></td> </tr> <tr> <th colspan="10">FONCTIONNEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="5">Dépenses</th> <th colspan="5">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant</th> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant</th> </tr> <tr> <td>65</td> <td></td> <td></td> <td>Autres charges de gestion courante</td> <td></td> <td>75</td> <td></td> <td></td> <td>Autres produits divers de gestion courante</td> <td></td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>65888</td> <td>68</td> <td>FISAC Etat</td> <td>35 661,05</td> <td>75</td> <td>7588</td> <td>68</td> <td>FISAC Etat</td> <td>35 661,05</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Total dépenses de fonctionnement</b></td> <td><b>35 661,05</b></td> <td colspan="4"><b>Total recettes de fonctionnement</b></td> <td><b>35 661,05</b></td> </tr> </tbody> </table>	BUDGET PRINCIPAL										INVESTISSEMENT										Dépenses					Recettes					Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	204			Subventions d'équipements versées		13			Subventions d'investissement reçues		204	20422	68	FISAC	10 161,05	13	1345	01	Produits des amendes de police	10 161,05	<b>Total dépenses d'investissement</b>				<b>10 161,05</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>				<b>10 161,05</b>	FONCTIONNEMENT										Dépenses					Recettes					Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	65			Autres charges de gestion courante		75			Autres produits divers de gestion courante		65	65888	68	FISAC Etat	35 661,05	75	7588	68	FISAC Etat	35 661,05	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>				<b>35 661,05</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>				<b>35 661,05</b>
BUDGET PRINCIPAL																																																																																																																																				
INVESTISSEMENT																																																																																																																																				
Dépenses					Recettes																																																																																																																															
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant																																																																																																																											
204			Subventions d'équipements versées		13			Subventions d'investissement reçues																																																																																																																												
204	20422	68	FISAC	10 161,05	13	1345	01	Produits des amendes de police	10 161,05																																																																																																																											
<b>Total dépenses d'investissement</b>				<b>10 161,05</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>				<b>10 161,05</b>																																																																																																																											
FONCTIONNEMENT																																																																																																																																				
Dépenses					Recettes																																																																																																																															
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant																																																																																																																											
65			Autres charges de gestion courante		75			Autres produits divers de gestion courante																																																																																																																												
65	65888	68	FISAC Etat	35 661,05	75	7588	68	FISAC Etat	35 661,05																																																																																																																											
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>				<b>35 661,05</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>				<b>35 661,05</b>																																																																																																																											
7	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs - Conservatoire</u></p> <p>- de procéder aux suppressions et créations suivantes du tableau des effectifs :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">FILIERE</th> <th>CREATIONS</th> <th>SUPPRESSIONS</th> </tr> <tr> <th>Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018</th> <th>Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Culturelle</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 6/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 13/20ème</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 10/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 10/20ème</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	FILIERE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	Avec effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2018	Avec effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 6/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 13/20ème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 10/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 10/20ème</li> </ul>																																																																																																																										
FILIERE	CREATIONS	SUPPRESSIONS																																																																																																																																		
	Avec effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2018	Avec effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2018																																																																																																																																		
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 6/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 13/20ème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trombone-tuba), contractuel, 8/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique principal 1<sup>er</sup>cl (harpe), contractuel, 10/20ème</li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 10/20ème</li> </ul>																																																																																																																																		

8	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Modification du règlement des congés payés et des autorisations d'absences</u></p> <p>qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les agents devront travailler 2 minutes supplémentaires par jour, permettant un cumul annuel de 7 heures, qui sera utilisé les veilles des fêtes des 24 et 31 décembre.</p> <p>A ce titre, il y a lieu de modifier les règlements comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant le règlement des congés payés et des autorisations d'absences du Personnel de la Ville de Sarreguemines : en supprimant le point b.3,</li> <li>- Concernant l'article 4 du règlement de l'aménagement et réduction du temps de travail : de retirer la <i>phrase « les veilles de fêtes des 24 et 31 décembre avec fermeture les après-midi, sauf pour le service état civil qui assure une permanence récupérée le 31 décembre ».</i></li> </ul> <p>Pour les agents travaillant à temps partiel ou à temps non complet, l'augmentation du temps supplémentaire journalier se fera en fonction de leur quotité du temps de travail.</p>																																																																																																
9	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Attribution de subventions – Tickets Sports Culture 2018</u></p> <p>- d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2018 :</p> <table border="1" data-bbox="443 819 1310 2112"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATIONS</th> <th>ACTIVITES</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Ailes Sarregueminoises</td><td>Aéromodélisme</td><td>214 €</td></tr> <tr><td>Amis du Musée et des Arts</td><td>Archéologie Préhistoire</td><td>272 €</td></tr> <tr><td>Arts et loisirs</td><td>Petit bricolage, broderie, jeux de société</td><td>2 505 €</td></tr> <tr><td>ASSA</td><td>Athlétisme</td><td>564 €</td></tr> <tr><td>Badminton</td><td>Badminton</td><td>1 464 €</td></tr> <tr><td>Asso Basket</td><td>Basket</td><td>1 303 €</td></tr> <tr><td>Boxing Club</td><td>Boxe</td><td>389 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Billard</td><td>Billard</td><td>350 €</td></tr> <tr><td>Cercle Nautique</td><td>Natation</td><td>569 €</td></tr> <tr><td>Club BB15003</td><td>Maquettes</td><td>217 €</td></tr> <tr><td>Cercle d'Echecs</td><td>Echecs</td><td>1 751 €</td></tr> <tr><td>Foyer culturel</td><td>Danse, informatique</td><td>4 000 €</td></tr> <tr><td>Golf</td><td>Golf</td><td>131 €</td></tr> <tr><td>Asso Gymnastique</td><td>Gymnastique</td><td>2 738 €</td></tr> <tr><td>Judo Club</td><td>Judo</td><td>934 €</td></tr> <tr><td>Karaté Club</td><td>Karaté</td><td>136 €</td></tr> <tr><td>Kick Contact</td><td>Boxe</td><td>292 €</td></tr> <tr><td>Asso Lutte</td><td>Lutte</td><td>136 €</td></tr> <tr><td>Musique municipale</td><td>Musique</td><td>243 €</td></tr> <tr><td>Patchwork Passion</td><td>Patchwork</td><td>292 €</td></tr> <tr><td>Perche Soleil</td><td>Pêche</td><td>1 167 €</td></tr> <tr><td>Radio Club</td><td>Radio</td><td>195 €</td></tr> <tr><td>Rowing Kayak Club</td><td>Kayak</td><td>700 €</td></tr> <tr><td>Rugby</td><td>Rugby</td><td>438 €</td></tr> <tr><td>Sarreguemines Football Club</td><td>Football</td><td>467 €</td></tr> <tr><td>Sarreguemines Jump</td><td>Equitation</td><td>370 €</td></tr> <tr><td>Sprinter Club</td><td>Cyclisme</td><td>486 €</td></tr> <tr><td>Taekwondo</td><td>Taekwondo</td><td>100 €</td></tr> <tr><td>Ass Tennis</td><td>Tennis</td><td>1 021 €</td></tr> <tr><td>Ass Tennis de Table</td><td>Tennis de table</td><td>1 556 €</td></tr> <tr> <td align="center" colspan="2"><b>TOTAL GENERAL</b></td> <td><b>25 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT	Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	214 €	Amis du Musée et des Arts	Archéologie Préhistoire	272 €	Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	2 505 €	ASSA	Athlétisme	564 €	Badminton	Badminton	1 464 €	Asso Basket	Basket	1 303 €	Boxing Club	Boxe	389 €	Cercle de Billard	Billard	350 €	Cercle Nautique	Natation	569 €	Club BB15003	Maquettes	217 €	Cercle d'Echecs	Echecs	1 751 €	Foyer culturel	Danse, informatique	4 000 €	Golf	Golf	131 €	Asso Gymnastique	Gymnastique	2 738 €	Judo Club	Judo	934 €	Karaté Club	Karaté	136 €	Kick Contact	Boxe	292 €	Asso Lutte	Lutte	136 €	Musique municipale	Musique	243 €	Patchwork Passion	Patchwork	292 €	Perche Soleil	Pêche	1 167 €	Radio Club	Radio	195 €	Rowing Kayak Club	Kayak	700 €	Rugby	Rugby	438 €	Sarreguemines Football Club	Football	467 €	Sarreguemines Jump	Equitation	370 €	Sprinter Club	Cyclisme	486 €	Taekwondo	Taekwondo	100 €	Ass Tennis	Tennis	1 021 €	Ass Tennis de Table	Tennis de table	1 556 €	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 000 €</b>
ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT																																																																																																
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	214 €																																																																																																
Amis du Musée et des Arts	Archéologie Préhistoire	272 €																																																																																																
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	2 505 €																																																																																																
ASSA	Athlétisme	564 €																																																																																																
Badminton	Badminton	1 464 €																																																																																																
Asso Basket	Basket	1 303 €																																																																																																
Boxing Club	Boxe	389 €																																																																																																
Cercle de Billard	Billard	350 €																																																																																																
Cercle Nautique	Natation	569 €																																																																																																
Club BB15003	Maquettes	217 €																																																																																																
Cercle d'Echecs	Echecs	1 751 €																																																																																																
Foyer culturel	Danse, informatique	4 000 €																																																																																																
Golf	Golf	131 €																																																																																																
Asso Gymnastique	Gymnastique	2 738 €																																																																																																
Judo Club	Judo	934 €																																																																																																
Karaté Club	Karaté	136 €																																																																																																
Kick Contact	Boxe	292 €																																																																																																
Asso Lutte	Lutte	136 €																																																																																																
Musique municipale	Musique	243 €																																																																																																
Patchwork Passion	Patchwork	292 €																																																																																																
Perche Soleil	Pêche	1 167 €																																																																																																
Radio Club	Radio	195 €																																																																																																
Rowing Kayak Club	Kayak	700 €																																																																																																
Rugby	Rugby	438 €																																																																																																
Sarreguemines Football Club	Football	467 €																																																																																																
Sarreguemines Jump	Equitation	370 €																																																																																																
Sprinter Club	Cyclisme	486 €																																																																																																
Taekwondo	Taekwondo	100 €																																																																																																
Ass Tennis	Tennis	1 021 €																																																																																																
Ass Tennis de Table	Tennis de table	1 556 €																																																																																																
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 000 €</b>																																																																																																

		Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (actions socio-culturelles) article 65748 (subventions de fonctionnement droit privé, animation spectacle).				
10	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Signature d'une convention relative à l'utilisation du gymnase de la caserne de gendarmerie « Colonel Henry »</u> -d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du gymnase de la caserne de gendarmerie « Colonel Henry » pour la période 2019 – 2024.				
11	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Signature d'une convention de mise à disposition du stade du Hagwald avec les instances fédérales et le club</u> - d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du stade du Hagwald pour les saisons 2018 à 2022				
12	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Adhésion à l'Association Ludothèque Beausoleil</u> - d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer annuellement à l'association Ludothèque Beausoleil.				
13	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Adhésion à l'association Ludothèque Beausoleil</u> - D'approuver la mise en place au Conservatoire de Musique, Danse et Art Dramatique de Sarreguemines, d'une Classe à Horaires Aménagés Chant Choral avec le collège du Himmelsberg. - D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer une convention avec le Collège du Himmelsberg, après discussions et accord entre les deux parties, en application de la présente délibération. - De mentionner les élèves de cette Classe à Horaires Aménagés dans le tableau des « Tarifs et redevances » de la ville, rubrique : Conservatoire - « Eveil musical par trimestre ».				
14	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2019</u> - d'inscrire le crédit nécessaire, soit 8 062 €, au budget primitif 2019 chapitre 012 - sous rubrique 024 - nature 64131 – service 12EN.				
15	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Fixation de l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2019</u> <b>(M. Jacques MARX ne prend pas part au vote)</b> - d'inscrire le crédit nécessaire, soit 2 924€ €, au budget primitif 2019 chapitre 012 - sous rubrique 024 - nature 64131 – service 12EN.				
16	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>FISAC – Attribution de subventions</u> dans le cadre de l'opération de rénovation de vitrines du programme FISAC, de verser aux commerçants concernés par cette opération les subventions suivantes, - dans le cadre de ce même programme, une aide à la fidélisation du consommateur et aux manifestations commerciales organisées par l'Union des commerçants de Sarreguemines				
		<b>Dénomination sociale</b>	<b>Montants éligibles HT En €</b>	<b>Subv Ville 25.5% En €</b>	<b>Subv Etat FISAC 25.5% En €</b>	<b>Total subventions En €</b>
		Catimini 10 rue de la Chapelle	1 477.12	376.66	376.66	753.33

		X and O 6 rue des Généraux Crémer	15 000	3 825	3 825	7 650	
		Popeline 12 rue Nationale	11 626.60	2 964.78	2 964.78	5 929.56	
		Gipechasse 20 avenue de la Gare	6 443.40	1 643.07	1 643.07	3 286.14	
		Bijouterie FIMBEL 14 rue des Gnx Crémer	9 212.89	2 349.29	2 349.29	4 698.58	
		Les dessous de Clélia 3, rue de l'Eglise	5 954.09	1 518.29	1 518.29	3 036.58	
		Au sirop d'érable 11 rue Louis Pasteur	11 389.21	2 904.25	2 904.25	5 808.50	
		Art de la Beauté 19 rue des Gnrx Crémer	15 000	3 825	3 825	7 650	
		A vos marques 10 rue de l'Eglise	12 227.06	3 117.90	3 117.90	6 235.80	
		Jule et Line 5 rue des Gnrx Crémer	3 440	877.2	877.2	1 754.40	
		L'Authentique 8, rue de France	5 250.9	1 338.98	1 338.98	2 677.96	
		Beauty Success 5 rue Poincaré	12 826	3 270.63	3 270.63	6 541.26	
		Boulangerie BUCCI 5a rue des Gnrx Crémer	15 000	3 825	3 825	7 650	
		Snack Anatoli 13 av de la Gare	15 000	3 825	3 825	7 650	
		<b>TOTAL amélioration du point de vente (avec plafonnement)</b>	<b>139 847.27</b>	<b>35 661.05</b>	<b>35 661.05</b>	<b>71 322.11</b>	
		Union des Commerçants de Sarreguemines	<b>111 827.01</b>	<b>12 190</b>	<b>26 089.24</b>	<b>38 279.24</b>	
		<p>La participation de la ville s'élève donc à 35 661.05 € pour les commerçants, (sous réserve de la production des justificatifs demandés aux commerçants) et 12 190 € pour l'UCS Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 au compte 204 22 fonction 68.</p> <p>-de verser, pour cette opération, la part de l'Etat, attribuée à la Ville, au compte 7588 (chapitre 75, sous rubrique 900). Elle sera reversée en dépenses aux commerçants du compte 65888 (chapitre 65, sous rubrique 900)</p>					
<b>17</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Rapport d'activité 2017 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2017 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.</p>					
<b>18</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Adoption d'une convention de reversement du produit des forfaits de poste stationnement entre la Ville et la CASC</u></p> <p>- d'autoriser le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences la convention relative à la répartition des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement jointe à la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>					

19	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Cession d'un délaissé communal, cadastré section 22 n° 0375 à la SCI POINT CARRE et à la SCI TITEUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder la parcelle, cadastrée Section 22, N° 0375 d'une contenance totale de 3,05 ares, au prix total de 9 531,25 € à la SCI POINT CARRE, domiciliée 26A rue de la Grande Armée à SARREGUEMINES et représentée par M. Patrice ENGASSER et à la SCI TITEUX, domiciliée 5 square Bellevue à SARREGUEMINES et représentée par Mme Flore TITEUX, à concurrence de la moitié indivise en pleine propriété pour chacun,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
20	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Cession de l'immeuble communal sis 12, rue d'Or à Sarreguemines Confluences Habitat (SCH)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder, à l'état occupé, l'immeuble communal 12 rue d'Or et cadastré Section 05, N°193 d'une contenance de 2,86 ares à Sarreguemines Confluences Habitat (SCH), pour un montant de 290 000 €,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais d'acte et de notaire qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
21	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Viabilisation de l'extrémité de la rue de Graefinthal et majoration du taux de la taxe d'aménagement de ce secteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le programme des travaux d'aménagement de l'extrémité de la rue de Graefinthal est fixé, pour la 2<sup>ème</sup> tranche, à 221 736,- € TTC,</li> <li>- de fixer sur le secteur délimité au plan ci-joint le taux de la taxe d'aménagement à 15 %,</li> <li>- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné, à titre d'information,</li> <li>- de dire que conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante,</li> <li>- de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2018 et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois suivant son adoption,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.</li> </ul>
22	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Etat des prévisions des coupes 2019 et état d'assiette des coupes 2020 – Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2019 en forêt communale</u></p> <p><b>1) Etat des prévisions des coupes 2019 et état d'assiette des coupes 2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2019.</li> </ul>

- Coupe parcelles **7i, 8i, 9i, 20i**

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).

- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)

- le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur
- les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat

- Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.

- Bois de chauffage non façonné :

- le bois de chauffage sera délivré dans les houpriers de ces coupes.
- le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère.

- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 116 600 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

- Coupe parcelles **26j** : Vente en bloc et sur pied

- Coupe parcelles **30** et **31** : Coupe rase des épicéas suite aux attaques répétitives du scolyte depuis 3 ans. Le scolyte est un insecte, petit coléoptère, causant des dégâts considérables au niveau physiologique de l'arbre en détruisant ses systèmes conducteurs de sève.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019 comme suit :

dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 605 – exploitation et débardage	=
103 600 € HT	
- dépenses : Chap 011 – Rub 8330 Art 6282 – frais de gardiennage	=
13 000 € HT	
- recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes	=
163 700 € HT	

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2020 des parcelles **6i,6a,9i,11i,19i** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 521 m<sup>3</sup>,

## **2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2019 en forêt communale.**

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2019 pour un montant de 21 501 € HT :

- Investissement :	11 680 €
- Fonctionnement :	9 821 €

- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019 comme suit :

- Chap 023 – Rub. 2128 Art 2312. 23FO ONFTRA17 (Investissement)	=
11 680 € HT	
- Chap 011 – Rub. 61528 Art 61524 – 23FO (Fonctionnement)	=
9 821 € HT	

- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les tonnages transportés : 1,00€ par m<sup>3</sup> et par kilomètre.</li> <li>- pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m<sup>2</sup> et par mois</li> </ul>
<b>23</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communications</u>  A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption. B – du nouveau règlement de la commande publique
<b>24</b>		<u>Divers</u>  Néant

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

Céleste LETT  
Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences  
Président de la Fédération Départementale  
des Maires de Moselle  
Député Honoraire